

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES

Ville d'AIX-VILLEMAUR-PALLIS

ARRETE N°2018/37

Commune déléguée d'AIX EN OTHE

STOP – Rue Docteur GEORGEL

COMMUNE d'AIX EN OTHE

Le Maire de la Commune d'AIX EN OTHE

Vu la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-7,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

Vu les arrêtés interministériels des 7 Juin 1977 et 6 Novembre 1992 approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4ème et 8 ème partie ;

Considérant que l'amélioration des conditions de franchissement de l'intersection formée par les rues Dr Georgel et Aristide Briand sur le territoire de la Commune d'AIX EN OTHE, en agglomération, implique de la part des conducteurs circulant sur la rue du Docteur Georgel l'obligation de s'arrêter pour laisser le passage aux usagers circulant sur la rue A. Briand.

ARRETE

Article 1er : Tout conducteur circulant sur la rue du Docteur Georgel abordant l'intersection formée avec la rue Aristide Briand est tenu de s'arrêter et de laisser le passage aux usagers circulant sur la rue Aristide Briand.


Article 2 : Les dispositions de l'article 1er du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et dont la fourniture et la mise en oeuvre seront à la charge de la commune d'AIX EN OTHE.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 4 : M. le Chef de Brigade de Gendarmerie d'AIX EN OTHE est chargé de veiller au respect des prescriptions du présent arrêté, qui sera affiché et dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AIX EN OTHE
- M. le Chef du Centre de Secours

Fait à AIX EN OTHE, le 20 novembre 2018

Le Maire,

Y. FOURNIER

